

Education spécialisée

VERS UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE EN ECOLE NATIONALE DE PERFECTIONNEMENT

P. YVIN
E.N.P. Rennes

Les Ecoles Nationales de Perfectionnement sont avec les Ecoles Nationales du 1er degré les seuls établissements spécialisés de l'Education Nationale, avec internat.

Celle de Rennes est une E.N.P. classique, recevant 150 garçons, dont 120 internes, déficients intellectuels légers de 12 à 17 ans. Dans le contexte social actuel, cet établissement se justifie dans la mesure où des enfants n'ont pas de famille, ou ont une famille déficiente, ou encore n'ont pas de structures d'accueil spécialisée (S.E.S.), dans leur localité.

L'école nationale de perfectionnement

1°) Intentions pédagogiques :

- a) La raison d'être de cet établissement est :
- L'amélioration psycho-sociale ;
 - L'éducation totale ;
 - La préparation à l'avenir professionnel des élèves, l'éducation vise au bonheur présent et futur des élèves placés.
- b) La vie des élèves et des adultes appelés à y vivre et à y travailler s'intègre au climat de confiance que suppose une communauté éducative véritable.
- c) Le travail éducatif concrétise au maximum les instructions ministérielles concernant l'enfance inadaptée : **arrêté du 12 août 1964, arrêté du 20 octobre 1967.**

2°) Organisation éducative :

Elle s'inspire du principe psycho-pédagogique suivant : *«L'éducateur se gardera de méconnaître la valeur socialisante d'une pédagogie utilisant la dynamique des groupes. C'est ainsi qu'il favorisera l'autogestion, les prises de décisions collectives. Il fera du groupe d'enfants un foyer actif de socialisation, donnant ainsi un sens à la vie collective.»*

Ce principe de vie coopérative inspire l'organisation de l'établissement.

a) **De 12 à 14 ans** : l'enseignement, assuré par des instituteurs spécialisés, est organisé en relation avec les activités éducatives de l'établissement, en liaison maximum avec la vie.

Il a pour but de favoriser toutes les formes d'expression afin de consolider certains apprentissages (lecture et calcul).

b) **A partir de 14 ans** commence l'apprentissage professionnel dispensé par les professeurs d'enseignement technique.

De 14 ans à 15 ans, le jeune apprenti s'éduque professionnellement aux différents ateliers proposés :

- Construction en bâtiment ;
- Peinture en bâtiment ;
- Construction métallique.

En fonction des goûts et aussi des aptitudes, en accord avec la famille, et compte tenu des possibilités d'emploi dans le milieu de chacun, le jeune apprenti est orienté dans l'une des spécialités proposées.

De 15 à 16 ans, l'élève se spécialise davantage dans l'option professionnelle choisie.

De 16 à 17 ans, si le métier intéresse vraiment l'apprenti, celui-ci poursuit son apprentissage, lequel est complété par des stages dans des entreprises qui aident au placement des jeunes.

Durant la période d'apprentissage, les activités d'atelier s'appuient au maximum sur des travaux réels, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

c) **L'enseignement général** est organisé en relation étroite avec les activités d'atelier, il est orienté vers la vie sociale et professionnelle.

L'Education Physique et Sportive, animée par un professeur d'E.P.S., l'enseignement du dessin technique (P.E.T.T.), susceptible de donner davantage de promotion à l'apprenti, s'intègrent dans cette éducation totale.

d) **Les groupes de vie en internat** : Ils correspondent aux groupes classes, et sont placés sous la responsabilité d'un éducateur.

Chaque groupe détermine son mode de vie et de travail, tout en rendant compte aux autres groupes. Le groupe de vie n'est cependant pas un groupe fermé. Les éducateurs doivent, à certains moments, après concertation, admettre la possibilité d'éclatement des groupes, suivant les activités décidées.

La vie communautaire à l'internat aide l'enfant ou le jeune à devenir plus responsable et plus apte à prendre des initiatives.

La pratique d'activités diverses, l'enrichit sur tous les plans : photo, poterie, aéromodélisme, activités de plein air...



Vers une communauté éducative

Nous avons indiqué les aspects généraux de l'organisation pédagogique de l'E.N.P. de Rennes, nous tâcherons maintenant de dégager les principaux axes directeurs de cette organisation, les idées fondamentales qui le sous-tendent et qui l'inspirent.

I. Conception éducative de l'internat :

Pour un certain nombre de personnes, l'internat est synonyme d'isolement, d'internement. Nous rencontrons notamment des parents pour qui la « pension » a une valeur de dressage, de correction.

1°) Critiques portées aux maisons d'enfants :

- a) Elles constituent parfois un facteur d'inadaptation. Certaines familles s'habituent au retrait de l'enfant qui n'y a plus sa place au retour.
- b) L'internat est artificiel, parfois même répressif.
- c) Le milieu est parfois surprotecteur, mais c'est également parfois l'inverse.
- d) La vie s'y écoule, morne, routinière.

Mais faut-il pour cela combattre l'institution ? Faut-il aussi demander la suppression de l'école parce qu'elle fonctionne mal ?

Ce serait méconnaître l'œuvre de pionniers qui ont su faire vivre des communautés, sur un mode démocratique, en sachant faire appel à la participation des jeunes et des adultes ; ce serait aussi ignorer les efforts de tous les éducateurs s'inspirant des méthodes d'éducation nouvelle.

é°) L'internat, un moyen d'apprentissage de la démocratie :

- a) *Le but* : Le but essentiel visé par l'équipe éducative de l'E.N.P. se définit ainsi : conquête progressive — sans abandon ni surprotection — par les jeunes, de leur autonomie ; de manière à aboutir à la prise en charge individuelle et collective de l'organisation de la vie scolaire, professionnelle et culturelle.
- b) *Moyens* : Après tâtonnement, nous nous refusons à organiser la vie de l'internat suivant une structure autoritaire et figée. Par exemple, les élèves ne sont pas tenus de passer systématiquement aux « ateliers éducatifs » après la classe ou l'atelier. De même, nous nous refusons une pédagogie de laisser-aller, engendrant le désordre dans un établissement de 120 internes.

D'où l'organisation actuelle, non définitive, non figée, fondée sur le groupe de vie, lequel détermine lui-même son rythme de vie.

Ce groupe qui correspond au groupe-classe facilite les rapports entre les catégories d'enseignants.

Le groupe de vie constitue la cellule de base pour l'organisation des activités et le développement des initiatives tant individuelles que collectives.

II. - La coopération :

1°) Il n'est pas d'éducation qui n'affirme l'importance que revêt pour chaque enfant sa propre participation à son éducation. Aussi, on peut s'étonner que les pratiques coopératives, encouragées officiellement ne soient pas toujours admises par des éducateurs qui considèrent leurs élèves comme des personnes inférieures, et incapables de prendre des initiatives, des responsabilités, et qui leur refusent le droit de s'exprimer ou de donner un avis.

Mais les interprétations données à ce principe sont très différentes, selon les écoles. La réflexion sur ces idées de coopération, voire d'autogestion est importante si on veut se poser d'une manière claire la valeur éducative des communautés d'enfants.

é°) Nos pratiques coopératives :

- a) *Prise de responsabilité au sein de la cellule de base* :
 - Au niveau de soi-même, de ses affaires, de son matériel, de ses outils ;
 - Au niveau des locaux ;

- Au niveau du matériel collectif, à l'atelier, en classe, au foyer ;
- Au niveau de l'organisation d'activités, enquêtes, voyages, échanges, correspondance, par les techniques du plan de travail et du conseil de coopérative.

L'esprit coopératif se manifeste en premier lieu à travers des activités concrètes et non dans l'abstrait. Pour gérer ou s'auto-gérer, il faut avoir quelques chose à gérer (matériel, outils, travail, activités, argent).

3°) Participation des élèves à la vie de l'école :

- a) Ils prennent des responsabilités et ils aident le personnel au niveau du rangement, du nettoyage.
- b) Ils participent aux améliorations matérielles :
 - Construction de réserves pour les ateliers, d'un poulailler, d'une cabane pour les chèvres ;
 - Peinture et papier peint dans les foyers, couloirs, chambres ;
 - Clôture du jardin ;
 - Installation de lavabos, aménagement d'un atelier cuisine ;
 - Ils disposent d'un jardin et portent aux adultes leurs productions.

Cette participation effective à l'aménagement et à l'entretien est la condition nécessaire au respect du mobilier et des locaux.

Il faut que les jeunes aient la sensation de vivre dans une maison qui est vraiment à eux. Rien n'est plus formatif que le travail vivant.

Un climat nouveau ne s'institue pas à partir de règlements, mais est la conséquence d'une réelle participation par le travail des jeunes dans un centre communautaire.

4°) Les conditions qui favorisent la coopération :

La coopération suppose :

- a) Une vie nouvelle à réorganiser et à envisager sur d'autres bases que celles qui ont toujours existé ;
L'abandon de la discipline traditionnelle et de son arsenal de sanctions ;
L'appel le plus large possible à l'organisation par les jeunes de la vie de leur groupe ou de leur école ;
Un climat « éducatif » nouveau suscité par un type de relations adulte-jeune, fondé sur le respect, le dialogue, la compréhension.
- b) Un travail nouveau, qui ne peut être réglé uniquement par des programmes, progressions, instructions mais qui fait appel à des techniques appelant nécessairement à une organisation coopérative du travail : enquêtes, correspondance, séjours, utilisation des moyens audio-visuels...

- c) Une nouvelle conception du rôle des adultes.

Dans la mesure où son rôle est bienveillant et aidant, il s'intègre parfaitement à la bonne coopération du groupe.

Sa présence est réelle, il fait partie de l'équipe, conseille, aide à même le travail et l'organisation.

Il crée les situations permettant aux jeunes de prendre le maximum d'initiatives, de les rendre moins dépendants, donc plus autonomes. Il est préférable, plus formateur de laisser le jeune chercher, élaborer les solutions, plutôt que d'attendre la solution de l'adulte. Il faut aider certes, mais à bon escient.

5°) Les difficultés en établissement spécialisé :

- a) L'organisation coopérative ne se fait pas en un jour, d'autant plus qu'il s'agit d'enfants perturbés, dont certains sont instables, agressifs ou présentent d'autres troubles. De plus, ils sont tellement marqués par les conditions médiocres d'existence, par l'absence d'éducation (abandon ou autoritarisme) qu'ils ne peuvent d'eux-mêmes se prendre en charge réellement au niveau de leur groupe de vie, et à plus forte raison, au niveau de leur maison. Il s'agit donc pour l'adulte de les aider à se prendre en charge coopérativement.

De même, doit-il intervenir pour s'opposer aux bagarres, destructions et agir sur l'acquisition de l'esprit de coopération.

- b) Le danger du laisser-aller : s'il n'y a pas une organisation rationnelle des activités avec participation des jeunes, on tombe rapidement dans le désordre, la nervosité, les bagarres. La pédagogie coopérative n'a rien de commun avec l'absence d'organisation.

Ouverture sur la vie

1°) Introduction :

Les mouvements d'éducation nouvelle ne sont plus les seuls à préconiser l'école ouverte. Aujourd'hui, le courant est amorcé. «Rénover l'enseignement» est une formule officielle qui doit passer dans la pratique, qui doit transformer la vie des écoles. Certes, au niveau de l'école ordinaire, cette rénovation est tributaire des problèmes budgétaires : effectifs, matériel, crédits, formation des enseignants...

Mais il n'est pas certain que tous les enseignants tirent le maximum des possibilités que leur offrent les instructions officielles, quand ils travaillent dans des conditions relativement normales, comme plus particulièrement celles de l'enseignement spécial.

2°) Nécessité d'une ouverture vers la VIE, vers le REEL :

a) Critique du monde clos de l'école :

Trop souvent, ce qui semble acquis à l'atelier ne permet pas une bonne adaptation au monde du travail.

De même, ce qui semble acquis à l'internat ne permet pas une bonne adaptation à la vie.

D'une manière générale, une école repliée sur elle-même, coupée de la vie extérieure, donne une fausse idée du monde du travail, du monde des adultes et constitue un milieu bien pauvre.

b) Briser l'enseignement traditionnel par l'ouverture :

— **Au niveau des ateliers**, par les visites d'usines et d'entreprises, par les chantiers réels, en particulier à l'extérieur de l'école, par les stages pratiques en entreprise.

— **Au niveau de la classe**, par les enquêtes, la correspondance, les échanges interscolaires, toutes activités visant à la connaissance du monde adulte.

— **Au niveau de l'internat**, par des activités extérieures, sportives, de plein air... cyclotourisme, escalade, camping, canoë, d'une manière générale, par les «classes-séjours» : de mer, de neige, les «classes-vendanges», les «chantiers-séjour de mer (ou nature)».

3°) Conséquences :

Tous les éducateurs concernés ont le sentiment à travers ces rencontres, ces stages, ces séjours de découvrir en leurs élèves d'autres ressources — de constater que tel élève très fade en classe, révélait tout à coup une personnalité insoupçonnée — c'est aussi un regard soudain plus juste, plus objectif sur leur véritable capacité de prise en charge de l'organisation de leur vie.

La pédagogie d'ouverture pratiquée à l'E.N.P. de Rennes trouve à mon avis sa pleine justification car dans un contexte d'éducation spécialisée avec des enfants qui ont connu l'échec scolaire, elle :

- bouscule les habitudes de routine ;
- favorise l'esprit d'initiative des membres de la communauté, adultes et enfants, ainsi que le sens des responsabilités ;
- impose la nécessaire coopération entre les éducateurs de tous ordres. C'est grâce à elle, à travers des activités communes aux éducateurs que se concrétise l'idée d'équipe éducative.

En conclusion : Ce rapide compte rendu n'a pas pour but de vouloir réhabiliter une institution critiquée et contestée de toutes parts, à juste titre, mais parfois trop hâtivement.

Je pense qu'il s'agit de faire des maisons d'enfants, des communautés de travail et de vie, centrées sur l'enfant.

La préparation à la pratique d'un métier a parfois été le souci exclusif des E.N.P. Mais les E.N.P. ne seront des établissements pilotes que dans la mesure où s'y installera une organisation coopérative appelant au travail en groupe, et où se pratiquera une pédagogie d'ouverture permettant une chance accrue de meilleure réadaptation.

